



Santé Canada Health Canada



# Fiche de renseignements sur le Programme de réduction des risques liés aux pesticides



Agriculture et Agroalimentaire Canada Agriculture and Agri-Food Canada

septembre 2005

## En quoi consiste le Programme de réduction des risques liés aux pesticides?

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides est une initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Ce programme vise à favoriser le développement, l'accessibilité et l'adoption d'outils et de pratiques de lutte antiparasitaire durable destinés à l'agriculture. Plus précisément, ce programme :

- aidera les producteurs agricoles à combler leurs besoins pour atteindre une lutte antiparasitaire efficace et durable;
- permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à réduire les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation de pesticides;
- encouragera le développement et l'amélioration d'outils de lutte antiparasitaire;
- facilitera l'homologation des pesticides à risque réduit et leur utilisation par les producteurs;
- aidera à recueillir et à diffuser auprès des producteurs une information complète sur les meilleures pratiques de lutte intégrée.

La lutte intégrée est une approche de lutte antiparasitaire qui combine des méthodes de contrôle biologiques, culturales, physiques et chimiques pour maximiser les avantages du contrôle des organismes nuisibles, tout en minimisant les risques pour la santé humaine et l'environnement. Dans le cadre d'une stratégie globale de lutte antiparasitaire, la lutte intégrée permet d'assurer que les pesticides sont employés de façon responsable et seulement lorsque nécessaire.

## À qui s'adresse le programme?

Le programme est axé sur des denrées individuelles. Les producteurs et les associations de producteurs d'une denrée en particulier constituent les éléments clés de la réussite du Programme de réduction des risques liés aux pesticides. Tout autre groupe ayant une influence sur les activités de lutte antiparasitaire peut aussi être considéré comme un intervenant. Généralement, les intervenants

comprennent les producteurs, les associations de producteurs, l'industrie des pesticides, les conseillers agricoles, les chercheurs scientifiques, les établissements d'emballage et de distribution, d'autres ministères du gouvernement fédéral ainsi que des organismes non gouvernementaux. Quoique essentielle, la participation des intervenants au programme demeure volontaire.

## Comment le programme fonctionne-t-il?

Le programme répond aux besoins de lutte antiparasitaire établis comme étant prioritaires par les producteurs. On développe tout d'abord, de concert avec les producteurs d'une culture donnée, un profil de culture qui identifie les pratiques de lutte antiparasitaire, les problèmes et les besoins associés à cette culture. S'ensuit l'élaboration d'un document d'enjeux, résumant les problèmes et les besoins. On consulte ensuite les intervenants afin d'obtenir un consensus sur les besoins et les solutions prioritaires. Les solutions proposées incluent notamment des projets de recherche appliquée, l'homologation de pesticides à risque réduit de même que la promotion d'outils et de pratiques de lutte intégrée. Un comité directeur, composé d'un nombre limité d'intervenants, est finalement chargé de concevoir des plans d'action pour mettre en œuvre ces solutions. Ces plans d'action sont considérés comme étant la stratégie de réduction des risques.

La réussite du Programme de réduction des risques liés aux pesticides repose principalement sur la participation active et volontaire des producteurs et des autres intervenants, et ce, à toutes les étapes du processus. L'ARLA et AAC collaborent au programme en sollicitant l'avis des intervenants et en assumant les fonctions de coordination et de secrétariat. Le programme peut faire montre de souplesse en adaptant le processus décrit ci-haut aux contraintes et besoins particuliers des producteurs concernés.

## Quels avantages le programme procure-t-il?

- Les producteurs établissent eux-mêmes les besoins prioritaires en matière de lutte antiparasitaire, ce qui assure une meilleure répartition des ressources;
- Une collaboration accrue, au niveau national, entre les producteurs, les chercheurs et les autres intervenants;
- L'appui à la recherche pour répondre aux besoins particuliers des producteurs;
- L'innovation ou l'amélioration des pratiques et des outils de lutte intégrée (p. ex., par l'établissement de seuils de traitement);
- Le développement, l'homologation et la promotion de pesticides à risque réduit;
- Une transition plus facile pour les pesticides en cours de réévaluation;
- Une meilleure utilisation des pesticides existants;
- Une réduction des risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides.

## Exemples d'outils et de pratiques améliorés en matière de lutte intégrée

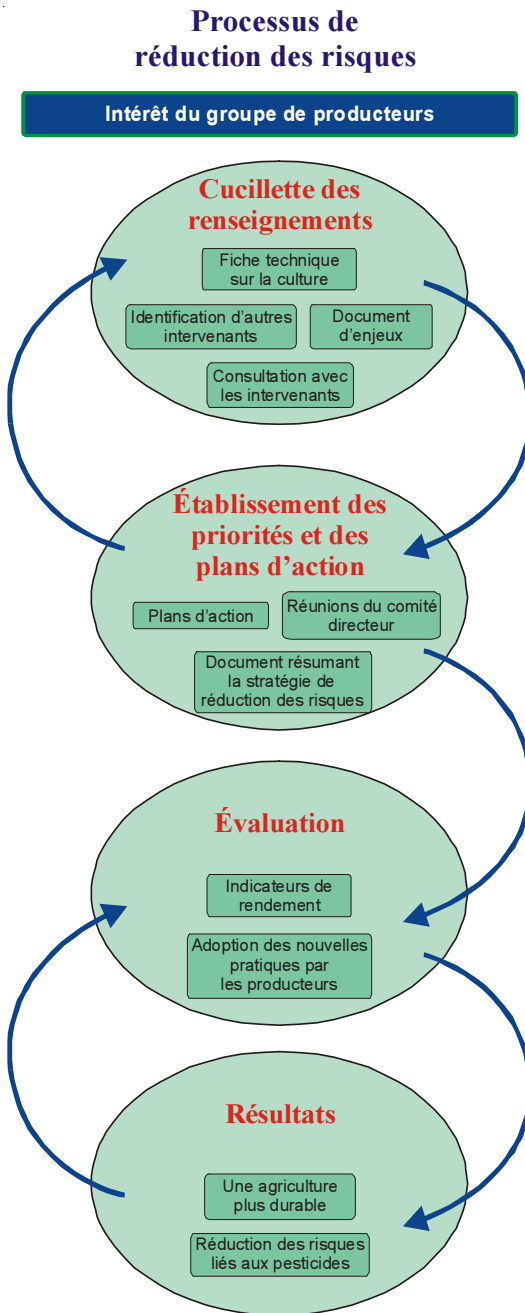
Canola : *Canol@Grow* est un outil agronomique conçu pour aider les producteurs et les conseillers agricoles à trouver rapidement des renseignements sur la production de canola.

*Lutte antiparasitaire intégrée sur les canneberges de l'Est du Canada* : un manuel de lutte intégrée qui s'adresse aux producteurs en les aidant à surveiller la présence d'organismes nuisibles et à utiliser des seuils de traitement économiques lors de la prise de décision.

Légumineuses : Élaboration d'un plan de gestion à long terme concernant la brûlure bactérienne du haricot sur les haricots secs.

*Lutte intégrée contre le mildiou de la pomme de terre* : Projet de partenariat en matière de lutte intégrée favorisant la compréhension des problèmes de mildiou de la pomme de terre et identifiant des mesures concrètes pour sa gestion.

## Élaboration d'une stratégie de réduction des risques



Pour de plus amples renseignements sur le Programme de réduction des risques liés aux pesticides

Visitez le site Web d'AAC ([www.agr.gc.ca/prmup](http://www.agr.gc.ca/prmup)) ou celui de l'ARLA ([www.pmra-arla.gc.ca](http://www.pmra-arla.gc.ca)), ou téléphonez AAC (1 800 622-6232) ou l'ARLA (1 800 267-6315), ou encore écrivez-nous à l'une des adresses suivantes :

**Gestionnaire**  
Programme de réduction des risques  
Centre sur la lutte antiparasitaire  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
960, avenue Carling, édifice 57  
Ottawa (Ontario) K1A 0G6

**Chief de Section**  
Section de la lutte antiparasitaire durable  
Division de l'évaluation, de l'efficacité et de la pérennité  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Édifice Sir-Charles-Tupper  
2720, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9